

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019 (20H48)**

Date de la convocation : 20/03/2019
Date de l'affichage : 02/04/2019
Date du contrôle de légalité : 01/04/2019

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	22
Nombre de votants :	26

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF

Le vingt-six mars deux mil dix-neuf à vingt heure quarante-huit minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du Cellier en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe MOREL, Maire.

Étaient présents : Monsieur MOREL Philippe - Madame JOLLIVET Nathalie - Monsieur HUET Michel - Madame MÉNORET Sophie - Monsieur DELAUNAY Benoît - Madame ORTHION Céline - Monsieur DAVID Michaël - Madame LEBRUN Catherine - GAUDUCHON Jean-Guy - Madame ÉCOMARD Chantal - Monsieur CORNUAILLE Jean-Noël - Monsieur HAROUET Gilles - Madame BEAULIEU Monique - Monsieur DAVID Jean-Marc - Madame ERMENEUX Alix - Madame LEPORT Valérie - Monsieur GAZILLE Marc - Monsieur BOURDU Gilles - Madame DESCHATRE Catherine - Monsieur TREHOREL Jean-François - Monsieur ROBERT Bertrand - Monsieur PICOUL Loïc

Absents : Madame GROSBOIS RENAUD Chantal - Monsieur ROBERT Bertrand François - Monsieur PICAT Didier - Monsieur SABATIER Patrice - Madame LE PENDU Élisabeth

Pouvoirs :

Un pouvoir a été donné de Madame GROSBOIS RENAUD Chantal à Madame ORTHION Céline
Un pouvoir a été donné de Monsieur ROBERT Bertrand François à Madame ERMENEUX Alix
Un pouvoir a été donné de Monsieur PICAT Didier à Monsieur DAVID Michaël
Un pouvoir a été donné de Monsieur SABATIER Patrice à Madame BEAULIEU Monique

Madame ERMENEUX Alix a été élue secrétaire.

N°DEL-2019-14 : Décisions prises par le Maire : n°DEC-2019-04 à DEC-2019-05

N° d'ordre	Date de la décision	Contrôle de légalité	Objet de la décision
DEC-2019-04	19/02/19	20/02/19	Décision du Maire autorisant la signature du marché dans le cadre de la réalisation de deux dossiers de déclaration de projet, emportant mise en compatibilité du P.L.U dans le cadre du développement économique (secteur serres Trébuchet et secteur Les Brûlis), avec la société ALTEREO de Basse-Goulaine, pour un montant de 11 744.40 € TTC. En cas de besoin complémentaire, le coût d'une réunion de travail s'élèvera à 516 € TTC, et le coût unitaire d'un dossier papier pour examen conjoint, enquête publique ou approbation sera de 72 € TTC.
DEC-2019-05	04/03/19	06/03/2019	Décision du Maire autorisant la signature de la proposition financière et technique faite par la Société BIOTOPE de Nantes, en vue d'établir le programme de restauration des mares communales (étude – inventaire – établissement du CCTP et suivi chantier) pour un montant global de 11 862 € TTC

N°DEL-2019-15 : Suppression de postes au tableau des effectifs

Date délibération créant le poste	Postes
Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques – catégorie B :	
25/06/2013	Assistante de conservation et du patrimoine à temps complet
Cadre d'emploi des adjoints du patrimoine territoriaux – catégorie C :	
17/12/2013	Adjoint du patrimoine à temps non complet : 24h/semaine (ancienne appellation : adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe)
Cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux – catégorie C :	
28/04/2015	Adjoint technique à temps complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à jour le tableau des effectifs, en prenant en compte la suppression des différents postes vacants énumérés ci-dessus à compter du 1er avril 2019.

N°DEL-2019-16 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer plusieurs compromis de vente de lots immobiliers de l'ancienne mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention annexée à la délibération ainsi que tout autre document correspondant à la mise à disposition de l'archiviste à compter du 06 juin 2019 pour une durée de 7 jours de travail effectif, pour la maintenance des archives.

Les dépenses liées à la présente décision sont imputées sur les crédits du budget correspondant.

N°DEL-2019-17 : Opération du Prieuré : modalités de concertation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-Décide de prescrire les modalités de concertation inhérentes à l'opération du Prieuré :

- Une réunion publique de présentation durant laquelle seront présentés le diagnostic global, l'étude réalisée depuis 1 an, un plan simplifié, les invariants du projet,
- Une exposition publique en mairie de panneaux décrivant l'opération projetée,
- Un registre de doléances mis en disposition en mairie,
- Une publication sur le site Internet de la Mairie.

Dit qu'en application des dispositions des articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Mairie du Cellier, durant un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le département ;

Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Mairie du Cellier.

N°DEL-2019-18 : Désaffectation au lieu-dit La Barre Peinte – Impasse du Four à Pain puis cession de ce bien – Parcelle ZL n°308

Le Conseil Municipal,

POUR :	22
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	4

Décide :

- de constater préalablement la désaffectation du domaine public de ce délaissé du domaine public non affecté à la voirie publique, justifiée par l'interruption totale de tout usage par le public,
- d'entamer la purge du droit de priorité des riverains en vue d'une cession au prix établi par France Domaine, les frais de notaires et de géomètres restant à la charge du futur acquéreur.

N°DEL-2019-19 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer plusieurs compromis de vente de lots immobiliers de l'ancienne mairie (lots n°1 à 5)

Le Conseil Municipal,

POUR :	21
CONTRE :	3
ABSTENTIONS :	2

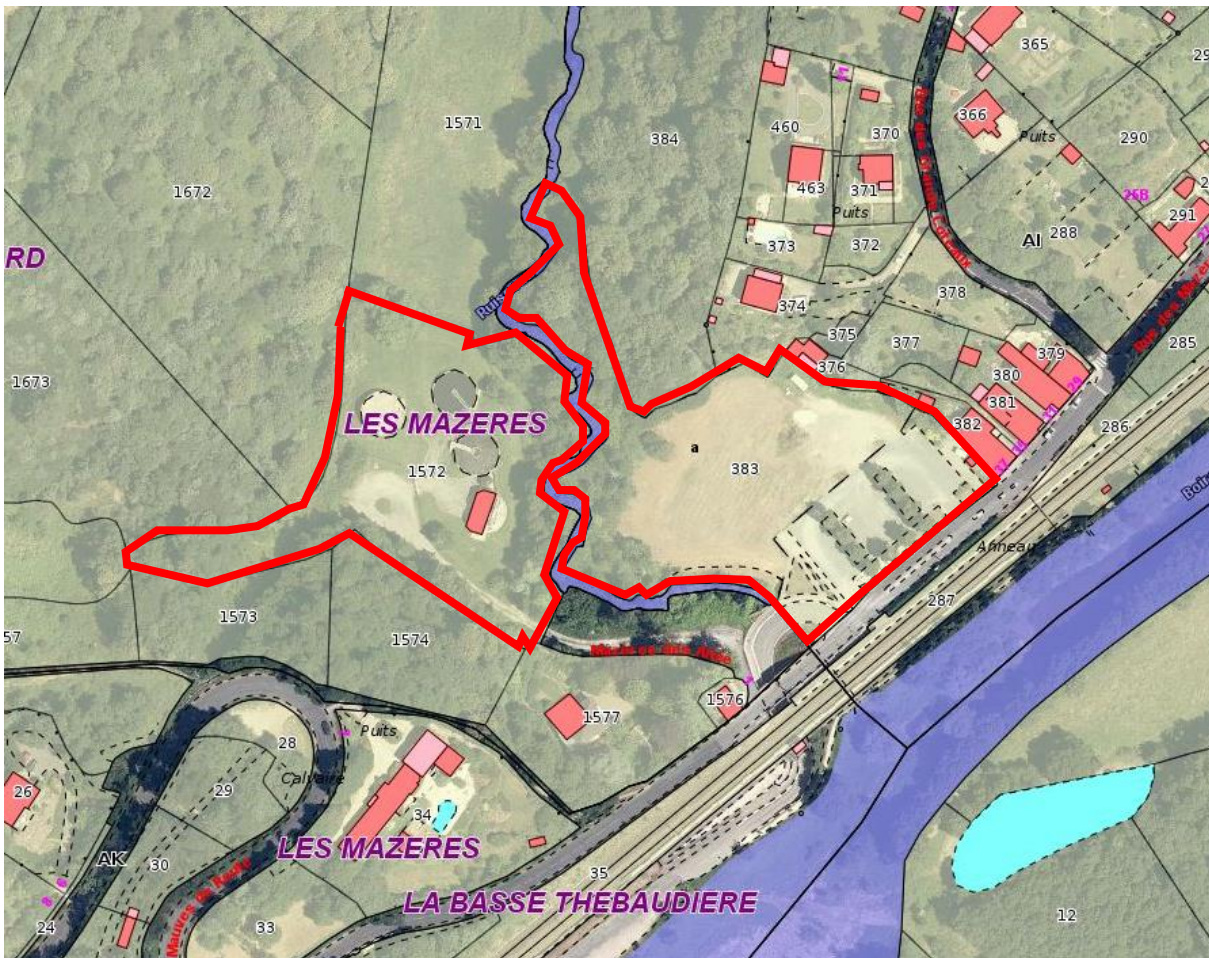
- Autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente avec :

- Monsieur Jean-Christophe DOUET au prix de 180 000 € (nets vendeur),

Il est précisé que ces compromis seront assortis des clauses suspensives suivantes :

- obtention du permis de construire ou de l'autorisation de travaux,
- obtention du financement le cas échéant pour les acquéreurs et sous réserve de l'approbation du conseil municipal pour la commune.
- obtention d'un accord sur le traitement de la partie de parcelle désignée comme indivis.

N°DEL-2019-20 : Démarrage d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dite de « réserve foncière », en vue d'un achat amiable ou de l'exercice d'expropriation par la Mairie du Cellier sur les terrains situés autour de la gare pour la réalisation d'un espace de stationnement et acquisition foncière de la station d'épuration



 Périmètre de la DUP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider le projet d'acquisition foncière des parcelles AI 383 et E1572 appartenant aux consorts JUCHAULT DES JAMMONIERES, par voie amiable ou par voie d'expropriation,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, en cas d'échec des négociations amiables en vue de l'acquisition des parcelles AI383 et E1572, à recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Lance la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et de solliciter Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique l'ouverture conjointe des enquêtes d'utilité publique et cessible.
- Autorise Monsieur le Maire, le cas échéant, à saisir le Juge de l'expropriation,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre et signer tout document inhérent à ces procédures.

N°DEL-2019-21 : Convention de partenariat avec Monsieur Pierre ANFRAY en vue de la valorisation agricole de broyats végétaux du point de collecte saisonnier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de partenariat avec Monsieur Pierre ANFRAY en vue la valorisation agricole de broyats végétaux du point de collecte saisonnier,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, annexée à la présente délibération.

N°DEL-2019-22 : Avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service commun des autorisations des droits des sols

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de fonctionnement du service commun ADS,
- Autorise le maire à signer cet avenant.

N°DEL-2019-23 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - 149 735,61 € à la section d'investissement du budget 2019,
 - 60 000.00 € à la section de fonctionnement du budget 2019,

Résultat de fonctionnement	
A-Résultat de l'exercice	+135 435,61
B-Résultats antérieurs reportés	+74 300,00
C-Résultat à affecter = A+B (Hors restes à réaliser)	209 735,61 €
D-Solde d'exécution d'investissement Excédent de Financement R001	+528 229,35
E-Solde des restes à réaliser d'investissement Excédent de financement	+170 778,92
F-Excédent de financement = D+E	699 008,27 €
Affectation = C	209 735,61 €
1/Affectation en réserves en investissement R1068	149 735,61 €
2/Report en fonctionnement R002	60 000,00 €
DEFICIT REPORTE	/

N°DEL-2019-24 : Taux d'imposition communaux 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme il suit le produit attendu à 1 283 472 € et décide d'établir pour l'année 2019, les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	14.10%
Foncier bâti	15.20%
Foncier non bâti	37.45%

N°DEL-2019-25 : Dotation versée au CCAS pour l'année 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer au Centre Communal d'Action Sociale la somme de 10 000 € au titre de la dotation de fonctionnement 2019.

Les crédits sont prévus au B.P. 2019 – Chapitre 65, art.- 657362 - CCAS.

N°DEL-2019-26 : Contribution OGEC 2019 – Attribution de contribution communale aux classes maternelles et élémentaires de l'école Saint Jean Bosco pour l'année 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'attribution de 85 027.67 € à l'OGEC du Cellier au titre de la contribution communale aux classes maternelles et élémentaires de l'école Saint Jean Bosco pour l'année 2019,

Ce montant résulte de calculs effectués sur la base du compte administratif reprenant les sommes engagées pour l'école maternelle publique en 2017 et de la convention de contribution de la Commune de LE CELLIER aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'Ecole Saint Jean Bosco pour les années 2017, 2018 et 2019.

N°DEL-2019-27 : Subvention accordées aux associations sportives, culturelles et socio-éducatives pour l'année 2019

Intéressés par le sujet en tant que membre d'associations, Messieurs Michaël DAVID, Gilles HAROUET, Jean-François TREHOREL et Madame Catherine DESCHARTRE sortent de la salle et ne participent pas au vote de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

POUR : 18
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 2

-Décide d'accorder aux diverses associations sportives, culturelles et socio-éducatives, pour l'année 2019, les subventions détaillées ci-dessous

-Sport : 9 000.00 €,
-Culture : 16 180.00 €,
-Divers loisirs : 2 400.00 €,
-Animation : 7 723.50 €,
-Autres associations : 8 420.00 €,
-Education : 500.00 €,
-Reste à attribuer : 5 776.50 €

N°DEL-2019-28 : Vote du Budget Commune 2019

Le Conseil Municipal,

POUR : 21
CONTRE : 5
ABSTENTIONS : 0

- -Décide de voter les crédits inscrits au budget primitif principal au titre de l'exercice 2019,

-Approuve le budget primitif principal au titre de l'exercice 2019, qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 682 051.00 €	Dépenses	3 207 201.55 €
Recettes	3 682 051.00 €	Recettes	3 207 201.55. €

N°DEL-2019-29 : Indemnité pour le gardiennage de l'église 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif minimum de 2.75 €, à savoir le tarif de la tranche A, aux enfants de l'aide sociale à l'enfance scolarisés sur la commune, et accueillis au domicile d'assistants familiaux.

LE CELLIER, le 02 avril 2019,
Le Maire,
Monsieur Philippe MOREL